

PRESTATION DE SERMENT
DE Mme Livia FOTA

Extrait des Minutes du Secrétariat-Greffe
du Tribunal judiciaire de MEAUX
Département de Seine-et-Marne

Interprète-traducteur
=====

N° RG 23/00437

AUDIENCE CIVILE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX
DU VINGT AVRIL DEUX MIL VINGT TROIS

Où étaient et siégeaient :

M. BATIONO Balia, Président,
M. NOIROT Renaud, juge,
assistés de Mme BOUBEKER Karima, greffière ;

Par courrier en date du **20 janvier 2023**, Monsieur Le Procureur de la République a informé **Mme Livia FOTA épouse SMARANDACHE**, née le 31 juillet 1984 à CRAIOVA (ROUMANIE) que sa candidature pour inscription sur la liste des interprètes-traducteurs attachés au tribunal judiciaire de MEAUX avait reçu un avis favorable.

Vu les réquisitions écrites de Monsieur le Procureur de la République en date du **17 avril 2023**,
Mme Livia FOTA étant à la barre, debout, découverte et ayant la main droite levée et dégantée;

Monsieur le Président a lu la formule du serment ainsi conçue en ces termes :

"Je jure d'exercer ma mission en mon honneur et conscience et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance à cette occasion."

Mme Livia FOTA éta a répondu : *"Oui, je le jure."*

Sur ce,

le tribunal :

Donne acte à Monsieur le Procureur de la République de ses réquisitions ;

Donne acte à **Mme Livia FOTA** du serment qu'elle vient de prêter et la renvoie à l'exercice de ses fonctions ;

Dit que du tout il sera dressé procès-verbal par la greffière.

La greffière,

Le Président,

Pour copie certifiée conforme délivrée
au Secrétariat-greffe du Tribunal
judiciaire de Meaux.

Le directeur de greffe



le 28/04/23
ccc = dossier
Mme Fota